



Syndicat de l'Environnement,
la Forêt et l'Agriculture

Monsieur le Directeur Général de l'ONF

Aragon, le 19 mars 2020

Objet : Consignes de l'ONF à ses personnels dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus

Monsieur le Directeur Général,

A la suite des consignes présidentielles et gouvernementales de confinement généralisé, nous sommes entrés depuis quelques jours dans une période inédite.

Chaque citoyen à titre personnel ou de chargé de famille, à titre professionnel quel que soit son statut ou sa position dans l'entreprise ou l'administration, doit s'adapter à la situation.

Vous avez précisé les règles qui s'appliquent à notre communauté de travail, et ces règles sont déclinées dans les territoires et agences. Or, les personnels de l'ONF ont constaté une certaine ambiguïté entre la règle générale de confinement, et les consignes transmises par la voie hiérarchique, qui insistent beaucoup sur la continuité des activités de l'ONF. Pour EFA-CGC, la priorité aujourd'hui est la lutte contre la propagation du virus, tout en assurant les missions critiques. La notion de « continuité des activités de l'établissement » dans ce contexte doit être repensée.

Ainsi, la question des déplacements sur le terrain, qui ne sont pas exclus d'après le courrier que vous avez envoyé le 17 mars, mérite d'être étudiée de près. Avant de produire des autorisations de déplacement pour se rendre sur le terrain, une réflexion sur les activités et les personnels qui sont concernés a-t-elle été menée ? Il nous semble que pour la plupart des personnels des UT, des chefs de projets et des experts, les activités répondant à la définition de « nécessairement critique » d'après les consignes gouvernementales sont très limitées, voire inexistantes. Même dans le cas des missions exercées au titre du DSF, de la DFCI et du RTM, la notion de criticité doit être étudiée avec attention avant d'envoyer nos personnels en forêt.

Sur ce point, il nous paraît essentiel que l'ONF, comme tous les services et établissements publics, fasse preuve d'exemplarité en matière d'application stricte des consignes nationales en veillant à limiter les déplacements aux seules activités critiques, y compris pour les déplacements individuels. Ces derniers soulèvent par ailleurs d'autres questions de sécurité

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
Syndicat EFA-CGC 4 rue André Vitu BP 21078 88051 EPINAL CEDEX 9
Tél : 06 03 92 08 11 Courriel : permanence@efa-cgc.com

liées au risque accru de travailler seul en forêt dans l'éventualité d'accidents de service et aux conséquences en termes d'engorgement inutile des hôpitaux.

Dans cet état d'esprit, EFA-CGC demande à la direction de l'ONF de considérer, en lien avec l'autorité ministérielle, la possibilité d'interdire toute activité de travaux et d'exploitation en forêt, en cohérence avec la suspension des activités des agences travaux.

Par ailleurs, les personnels doivent être rassurés sur leurs conditions de rémunération pendant cette période. De même, EFA-CGC demande une véritable équité de traitement entre les personnels de droit public et les salariés en ce qui concerne les congés, RTT et autorisations d'absence.

De même, la question des effets du confinement et de la fermeture des écoles, entraînent des conditions de télétravail potentiellement dégradées pour les parents d'enfants de moins de 16 ans. Les parents doivent, de fait, être disponibles pour s'occuper de leurs enfants (notamment les plus jeunes), et ne peuvent que pour une part réduite de leur temps assurer du travail distant. Ceci s'impose aux agents travaillant sur les sites administratifs comme à ceux exerçant sur le terrain.

Notre syndicat se tient à votre disposition pour travailler avec vous sur ces sujets et apporter notre soutien dans nos domaines de compétence dans l'intérêt de l'ONF et des agents, ainsi qu'à titre de contribution à la protection de la société.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

La Secrétaire générale d'EFA-CGC par intérim,



Hélène DUCHEMIN